



# La naissance d'un territoire

## Inauguration de la Signalétique le dimanche 26 mai

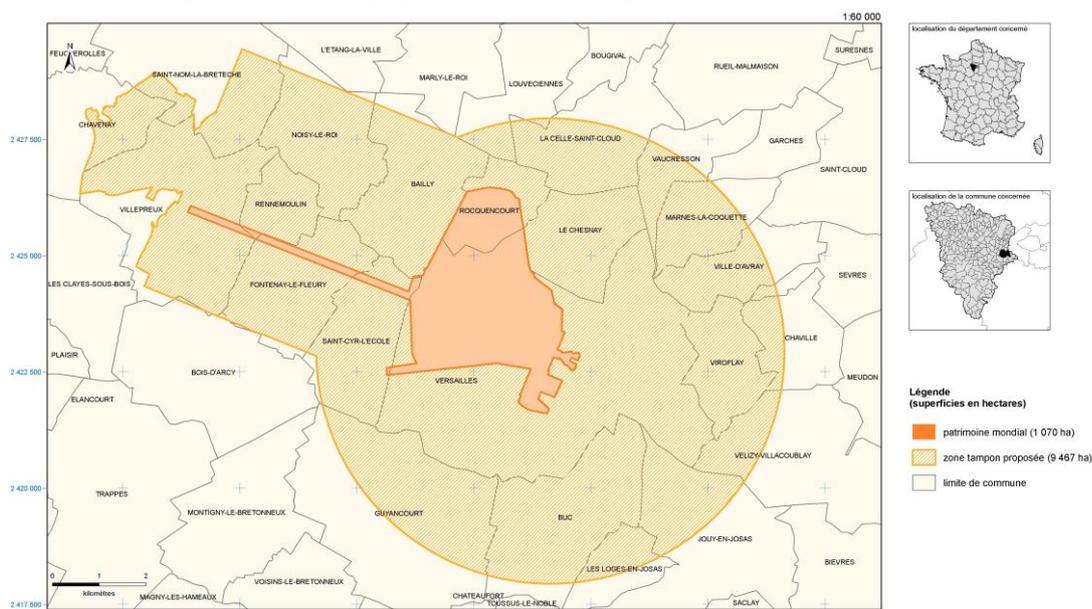
Un territoire qui a été créé en plusieurs temps

### 1. La naissance :

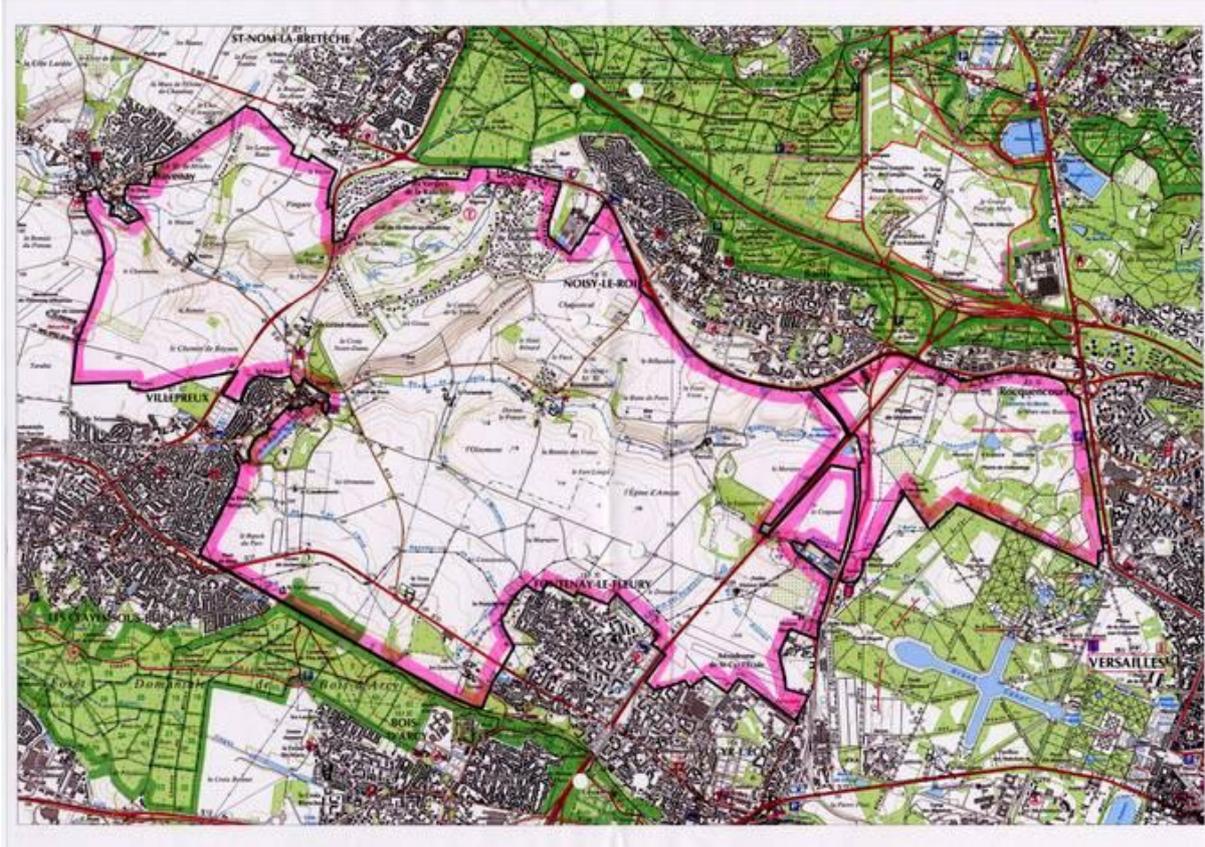
Si le domaine de Versailles a été classé au titre des Monuments Historiques dès 1906, son environnement a fait l'objet de protections successives plus tardives : une première zone tampon autour du domaine et de l'ancienne allée royale de Villepreux, dite « **trou de serrure** », a été décrétée le 15 octobre 1964, puis l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du palais, du petit parc et de l'allée royale de Villepreux en 1979.



### 083 - Palais et parc de Versailles : proposition d'une zone tampon



Avant les années 2000, le « Val de Gally » était de même protégé par un SDAU, un document d'urbanisme qui en limitait l'urbanisation sur 21 communes. Celui-ci déclaré caduc en 2000, la grande plaine n'était plus protégée et la construction du centre commercial de Parly 2 au Chesnay laissait craindre une urbanisation plus large. C'est pourquoi la partie située dans le prolongement immédiat du parc de Versailles (environ 2600 ha) a été classée par l'Etat afin de préserver la perspective royale du château. Est ainsi apparu en juillet 2000 le site classé de la « **Plaine de Versailles** ».



## 2. Le prolongement :

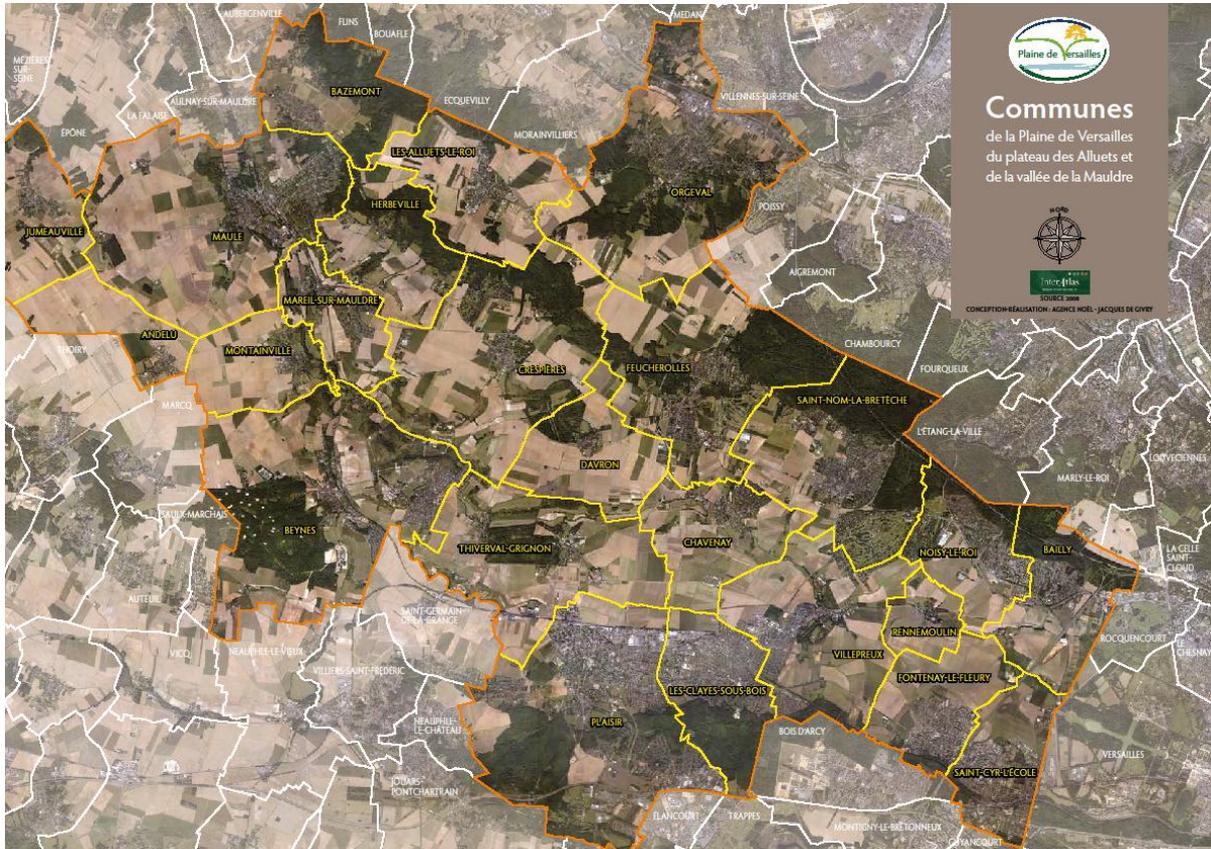
Néanmoins ce classement était très contraignant pour l'agriculture sur ce secteur alors que la partie ouest se retrouvait très exposée par l'absence de schéma directeur d'aménagement. Les agriculteurs, soutenus par quelques élus locaux, ont tenté d'infléchir cette évolution en créant tout d'abord **l'association des agriculteurs et citadins dans la Plaine de Versailles**, 2ème apparition de la dénomination.

Ils ont entrepris un audit patrimonial<sup>1</sup>, en vue de faire émerger un « patrimoine commun » ainsi qu'un mode de prise en charge. La « qualité du vivant » dans la Plaine de Versailles, patrimoine commun à tous, s'est révélée conditionnée au maintien et l'amélioration de la « qualité de l'agriculture ». *Un niveau d'action en commun* a été proposé, avec l'ensemble des acteurs qui agissent sur la Plaine de Versailles, et avec pour objectif « une meilleure concertation » autour des projets qui touchent l'espace agricole, « de la souplesse » dans l'application des décisions qui touchent l'agriculture, une plus grande diffusion de l'information entre les acteurs de la Plaine.

C'est ainsi que naquit en 2004, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA), communément appelée **Association de la Plaine de Versailles**. Elle se veut être une instance de rencontre entre tous les acteurs concernés par la gestion du vivant, ainsi qu'une instance facilitatrice, qui permette aux divers projets sectorisés de d'insérer dans une vision commune. L'association recouvre un territoire un peu plus grand que le SDAU déclaré caduc, avec ses 24 communes actuelles allant jusqu'à la vallée de la Mauldre et au-delà.

<sup>1</sup> Selon la méthodologie de l'Institut de Stratégies Patrimoniales d'AGROPARISTECH

L'association bénéficie du soutien du Conseil Régional dans le cadre du programme agriurbain de la région Ile de France, et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER (voir plus loin).



### 3. L'affirmation de l'identité : la signalétique

L'association de la Plaine de Versailles est composée de trois collèges qui comprennent une bonne partie des partenaires intéressés à la gestion de la qualité du vivant : les élus, les agriculteurs, les associations et habitants. Tous font des propositions d'amélioration ou de valorisation du patrimoine partagé. Un groupe du collège des associations a proposé la définition d'un logo pour la Plaine de Versailles et la mise en place d'une Signalétique utilisant ce logo.

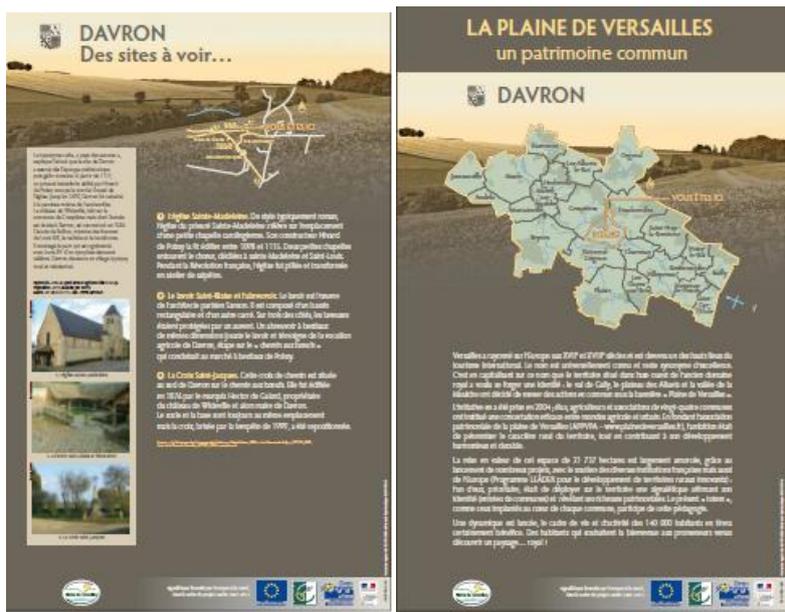


S'appuyant sur un long travail de recensement du patrimoine historique ou paysager, ce projet comporte plusieurs volets :

- **Une signalétique d'appartenance**, consistant en des panneaux d'entrée de village ou de territoire :

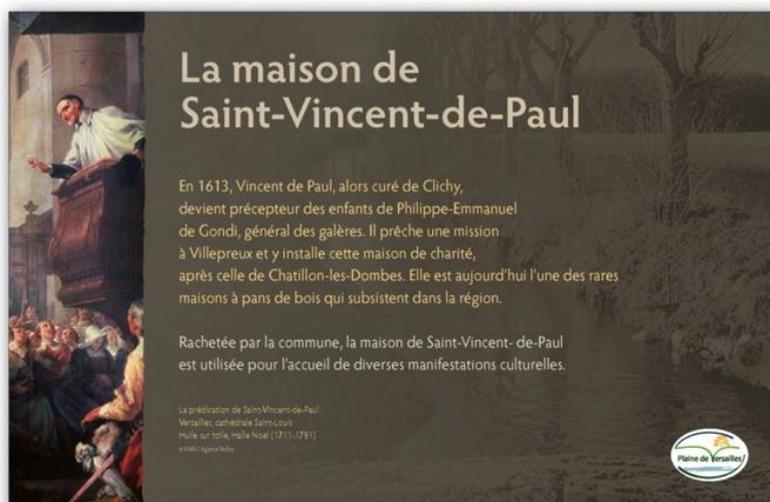


- **Une signalétique d'interprétation**, consistant en des totems d'interprétation situés au centre des villages



Ces panneaux présentent aux habitants et aux visiteurs les éléments d'un patrimoine longtemps méconnu.

- **Des panneaux d'interprétation** posés devant des sites spécifiques :



- **Des panonceaux pour les entreprises partenaires :**

PANNONCEAU ACTIVITÉS (FORMAT : 20 x 20 cm)



Ce projet est financé dans le cadre du programme leader, dont l'APPVPA assure par ailleurs l'animation en tant que GAL (groupement d'action locale).

Sur 24 communes de l'APPVPA, 23 ont voulu affirmer cette identité et ont apposé ces panneaux, selon un protocole précis désignant les emplacements autorisés et les modalités d'entretien. Après appel d'offres, un cabinet d'études a été retenu (agence Noël à Fontenay le Fleury). Ce dernier a proposé une charte graphique discutée puis validée par un comité de pilotage. Les membres bénévoles de l'APPVPA ont élaboré les contenus graphiques et textuels des panneaux, qu'ils ont à leur tour discutés et validés avec les communes concernées. Le bureau d'étude a enfin élaboré le cahier des charges de la fabrication, consulté des prestataires, supervisé la fabrication, établi les protocoles d'accord avec l'administration et rédigé les conventions avec les communes. L'APPVPA a ensuite livré les panneaux aux communes, qui se sont engagées à les poser et à les entretenir.

## Les responsables du projet : le groupe GPS (Groupe Projet Signalétique)

Ce groupe de bénévoles est constitué de 4 personnes, pilotées par Jacques de Givry, représentant l'Association des Amis du Grand Parc de Versailles à l'APPVPA. Ils ont réalisé un travail considérable de recensement du patrimoine et de rencontre avec les communes pendant 3 années.

Contact : Jacques de Givry 06 85 53 15 12

## Les financements :

Le projet a été financé par la **DRIEE Ile de France** ainsi que par le **projet européen LEADER**.

La DRIEE, responsable de la gestion du site classé, a en effet décidé d'apporter un soutien financier à cette opération importante pour affirmer l'identité mal connue d'un site qui lui semble majeur. Le site classé correspond en effet à l'ancien grand parc de chasse de Louis XIV, dont beaucoup d'éléments remarquables ont disparu (allées royales, mur d'enceinte jalonné de portes d'entrée, remises boisées, etc) ou sont menacés (fermes royales en mauvais état...). La signalétique est un premier pas pour faire prendre conscience à la population du site remarquable dans lequel elle vit. Le logo des sites classés en France a ainsi été ajouté aux panneaux des communes concernées.



Contact : Vincent Jannin, Inspecteur des Sites, DRIEE 01 71 28 44 78

La Plaine de Versailles a été retenue au titre des projets LEADER, ouverts en Ile de France depuis 2007.

**Leader**, « **Liaison entre actions de développement de l'économie rurale** » est destiné à expérimenter des démarches « pilote » de développement rural à l'échelle européenne, de diffuser les bonnes pratiques, de les adapter à d'autres territoires, de favoriser la coopération entre différents territoires en France, et/ou avec d'autres territoires européens.

Par ce projet, l'association de la Plaine de Versailles peut cofinancer des projets locaux ayant déjà trouvé un financement national. Les projets doivent rentrer dans une stratégie définie localement : « La Plaine de Versailles, un territoire vivant porteur d'innovations ». La valorisation du patrimoine est l'un des trois axes majeurs de cette stratégie. La Région Ile de France est partenaire financier majoritaire de ce programme.

Contact : Marie de Naurois, animatrice du GAL (Groupement d'Action Locale) Plaine de Versailles, 06 89 58 61 39



**L'inauguration de la Signalétique de la Plaine de Versailles, le 26 mai 2013 à Rennemoulin**, à 11h00, figure dans le programme du mois de Mai de l'Europe organisé par la Préfecture de Région Île-de-France.

<http://www.europeidf.fr/fr/accueil/espace-communication/semaine-de-l-europe-2013/index.html>